

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER
DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
DIRECTION DE LA NAVIGATION AERIEENNE



**SERVICE
DE L'INFORMATION
AERONAUTIQUE**

8, AVENUE ROLAND GARROS - BP 245
F-33698 MERIGNAC CEDEX

SERVICE COMMERCIAL

☎ : 33 5 57 92 56 68
Fax : 33 5 57 92 56 69
✉ : sia-commercial@aviation-civile.gouv.fr

SERVICE TECHNIQUE

☎ : 33 5 57 92 57 57
Fax : 33 5 57 92 57 77
✉ : etp.sia@regis-dgac.net
SFA : LFFAYNYX

**AIC
A 21/03
FRANCE**

PUB : 10 JUL

OBJET : RESEAU TRES BASSE ALTITUDE DEFENSE (RTBA)

- 1 Pour les besoins d'entraînement des forces aériennes nationales et internationales en tout temps, l'espace aérien français comporte un **réseau d'itinéraires pour vols militaires en très basse altitude (RTBA)**, constitué d'un ensemble de **zones réglementées à contournement obligatoire pendant l'activité**, dont les définitions sont publiées dans la documentation aéronautique civile (AIP France / ENR 5.1) et militaire (MILAIP / ENR 5.1.8).
- 2 **Dans ces zones et pour les besoins de l'instruction, les vols militaires à très grande vitesse et à très basse altitude sont conduits conformément aux informations publiées :**
 - le principe "voir et éviter" n'est pas applicable aux missions s'y déroulant ;
 - les tronçons activés sont utilisés quelques fois jusqu'au sol.
- 3 En 2002, 6 AIRPROX ont été déposés par des aéronefs militaires, alors que des aéronefs volant en CAG/VFR avaient pénétré sans autorisation dans ces zones, pendant leur activité, engageant ainsi la sécurité des équipages, tant militaires que civils, et celle des populations survolées.
- 4 La sécurité de la navigation aérienne civile ou militaire doit être optimisée par la plus large diffusion possible de ces informations et par le respect impératif des règles publiées dans la documentation aéronautique.
- 5 Ce réseau est géré par la Cellule Inter-Défense de Programmation (CIPROG) – TAVERNY (Fr) qui peut être contactée au **(33) 1 30 40 63 18 - LFPJZXB**.
- 6 L'état d'activation des tronçons du réseau est disponible sur :
 - **MINITEL 3614 NOTAM,**
 - **Téléphone vert (33) 800 24 54 66.**
 - **messages "ACTI B.A"** adressés tous les jours aux aérodromes civils français par la CIPROG.
- 7 **Afin d'améliorer la sécurité de tous les usagers de l'espace aérien français en basse altitude, les informations ci-dessus devront recevoir la plus large diffusion possible, et en particulier, les horaires publiés de ce réseau devront être disponibles, connues et respectées.**
- 8 Toute infraction relevée fera l'objet d'un traitement selon les procédures réglementaires en vigueur.
- 9 Parallèlement, une campagne de sensibilisation est conduite, consistant en la production d'une affiche, destinée aux aérodromes et aux aéroclubs, et en l'édition d'une carte spécifique RTBA, disponible auprès de :

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
Direction de la Navigation Aérienne
Service de l'Information Aéronautique
8, avenue Roland GARROS
BP 245
33 698 MERIGNAC Cedex
Tél: (33) 5 57 92 56 68 / fax: (33) 5 57 92 56 69
e-mail: sia-commercial@aviation-civile.gouv.fr

**DIRECTION DE LA CIRCULATION
AERIEENNE MILITAIRE**
Division de l'Information Aéronautique
Base Aérienne 106
BP 160
33 998 BORDEAUX Armées
Tél: (33) 5 57 92 55 83 / fax: (33) 5 57 92 55 88
e-mail: dircam.dia@wanadoo.fr